

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de communes La Domitienne

Séance du mercredi 6 juillet 2022

**Délibération
N° 22.104.3**

En exercice ... 37
Présents 24
Votants 33
Pour 33
Contre 0
Abstention 0

**PÔLE ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE -
SERVICE DÉCHETS**

**PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS
MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA) - ADOPTION DU
RAPPORT D'ÉVALUATION SUR LA PÉRIODE 2016-2021 ET
MISE EN RÉVISION SUR LA PÉRIODE 2022-2027 -
APPROBATION**

Date de la convocation : 30/06/2022

L'an deux mille vingt-deux
Et le 6 juillet à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle des mariages de l'Hôtel de ville de la commune de Colombiers, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

24 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Jean-Pierre PEREZ, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

9 Conseillers communautaires absents représentés : madame Françoise CRASSOUS (représentée par monsieur Jean-François GUIBBERT), monsieur Frédéric FABRE (représenté par madame Brigitte SOULET), monsieur Bernard GUERRERE (représenté par monsieur Jean-François GUIBBERT), madame Maryse LACOMBE (représentée par monsieur Alain CARALP), monsieur Thierry MAURAT (représenté par madame Valérie CHABOT), monsieur Elian PALAZY (représenté par madame Patricia BERTHOMIEU), monsieur Serge PESCE (représenté par madame Brigitte SOULET), madame Nathalie PIQUES (représentée par monsieur Christian SEGUY), monsieur Michel SANCHEZ (représenté par monsieur Robert SENAL).

4 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Thierry CALMEL, monsieur Didier CAYLA, madame Brigitte MATHE-MAURY, madame Martine SIGNOUREL.

Secrétaire de séance : monsieur Christian SEGUY.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 18/07/2022

Application agréée E.legalite.com

99_DE-034-243400488-20220706-DELIB_22_10

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 6 juillet 2022

Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) - Adoption du rapport d'évaluation sur la période 2016-2021 et mise en révision sur la période 2022-2027 - Approbation

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-1 et suivants ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu la loi n° 2015-662 du 14 juin 2015 relatif aux Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) ;

Vu l'article L541-15-1 et suivants du Code de l'Environnement ;

Vu la délibération n° 2014.10.11 en date du 24 octobre 2014 relative au lancement du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés de La Domitienne ;

Vu la délibération n° 2015.11.17 en date du 25 novembre 2015 relative à la mise en place de la Commission Consultative d'Elaboration (CCES) et de Suivi du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés et de son règlement intérieur ;

Vu l'avis de la commission « Protection et Mise en valeur de l'Environnement » qui fait office de Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés en date du 16 juin 2022 ;

Considérant que le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés de La Domitienne doit faire l'objet d'une révision tous les 6 ans ;

Considérant le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets ;

Considérant le Projet de Programme National de Prévention des déchets 2022-2027 ;

Considérant le rapport d'évaluation global du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés de La Domitienne, ci-après annexé ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Jean-François GUIBBERT, 6^{ème} vice-Président**,
Après en avoir délibéré,

Sur 33 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

I. APPROUVE l'adoption du rapport d'évaluation global du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés sur la période 2016-2021.

II. AUTORISE la révision du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés sur la période 2022-2027.

III. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 18/07/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20220706-DELIB_22_10

IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARAL



Certifié affiché sur le site internet de La Domitienne le : **18 JUIL. 2022**

REÇU EN PRÉFECTURE

le 18/07/2022

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 18/07/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20220706-DELIB_22_10